



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 19 décembre 2023

**Dossier n° : AE 23.0527**

**Demandeur : CHAUPIT Delphine**

**Date d'enregistrement de la demande : 17/11/23**

**Date limite de candidature : 17/02/24**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 17/03/2024.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	71,84	PIGNOL Bernard	Section A 543,545,549, Section B 26,27,63,64,76,77,91,123,174, 175,176,177,178, 184,187,233,236,237,238,239, 246,247,248,249,251,252,253, 254,261,262,263, 269,272,275,278,279,280, 282,283,284,285,286,288, 290,294,295,298,299,462, 467,480,920, Section D 176,180,194,196,216,228,230, 231,321,369,375,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	4,42	Mairie de NEUVEGLISE sur TRUYERE	Section B 232,240,241,472,478,479,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière